16e ANNÉE. — N°. 137 — 20 CENTIMES LE NUMÉRO. — JEUDI, 7 DÉCEMBRE 1876.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	Arrivées à PARIS
11 h. 10 m matin.	5 h. 10 m matin.	6 h. 53 m matin.	10 h. 12 m matin.	10 h. 28 m matin.	10 h. 45 m matin.	4 h. 27 m soir.	12 h. 45 m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20 m. matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m matin.

Cahors, 7 Décembre.

La déclaration suivante, émanée des groupes des trois gauches et que nous avons annoncée par dépêche, avant-hier, éclaire d'un jour nouveau la crise ministérielle :

Les délégués des groupes de gauche, à la suite des réunions qui ont eu lieu dans la journée de dimanche, ont reconnu, à l'unanimité, que l'accord est complet entre les trois groupes sur l'appréciation des causes de la crise actuelle, et qu'en conséquence la majorité donnera son concours à un cabinet véritablement parlementaire et résolu de faire cesser la contradiction qui persiste entre l'esprit de la majorité du 20 février et un trop grand nombre de fonctionnaires.

Cette déclaration sera soumise à l'acceptation du nouveau cabinet; et à cette condition, le nouveau cabinet sera appuyé par une majorité considérable.

Nous sommes heureux de voir qu'il n'est plus question de *cléricalisme*, et que sur ce point capital, les trois gauches, averties par de prudents conseils, paraissent avoir fait des réflexions utiles.

L'esprit qui a dicté les griefs formulés par l'ensemble des gauches est, en revanche, tout à fait conforme aux vœux des sincères amis de la Constitution. L'éloignement des fonctionnaires bonapartistes leur paraît, à juste raison, une condition essentielle de gouvernement.

Il ne faut pas que les masses honnêtes et crédules puissent être trompées par des hommes qui abusent de leurs positions officielles, ainsi que cela s'est vu dans les élections du 25 février parmi nous. A cette époque, les fureurs bonapartistes de certains d'entr'eux se sont produites par des faits de pression excessifs que tout le monde connaît.

Nous le demandons à tous ceux qui ont lu, depuis neuf mois, les insultes et les outrages des organes napoléoniens : Est-il possible de laisser plus longtemps dans des postes de confiance les auteurs, les patrons et les complices de ce débordement d'invectives et de mauvaises passions ?

CORRESPONDANCE

Versailles, 5 décembre, soir.

Nous ne sommes guère aujourd'hui plus avancés qu'hier et selon toutes probabilité, la journée s'écoulera sans que l'on ait pu constituer un nouveau cabinet.

Il court à ce sujet une foule de bruits contradictoires que je crois inutile de vous transmettre, parce qu'ils n'ont pas d'autre origine que l'imagination de certains reporters aux abois. Du reste voici exactement où en sont les choses à l'heure où je vous écris.

Au cours de la séance d'hier, M. Grévy reçut une lettre du président de la République qui le priait de vouloir bien se rendre à l'issue de la séance à l'Elysée, où le maréchal désirait s'entretenir avec lui au sujet de la crise ministérielle.

M. J. Grévy se rendit à cette invitation et eut, dans la soirée, une longue conférence avec le président de la République.

Dans cette entrevue et contrairement à ce que l'on a dit, il n'a pas été un seul instant question pour M. Grévy de recevoir la mission de constituer un cabinet, mais simplement de donner au Maréchal comme cela se pratique du reste dans les pays constitutionnels, des indications précises sur l'état actuel des partis à la Chambre des députés et sur la ligne a suivre, au point de vue du régime parlementaire dans la formation du ministère.

Le maréchal communiqua à M. Grévy l'état des pourparlers engagés et le pria de donner son avis, sur les noms mis en avant. On ignore la réponse faite par M. Grévy au Maréchal. Toutefois l'on disait hier à l'issue de la séance que les préférences du président de la Chambre étaient pour M. Léon Say comme vice-président du conseil. On pense que M. Grévy a fait part au président de la République de la délibération des délégués des trois gauches et de la résolution qui a été adoptée, hier soir, par ces délégués, et que vous connaissez.

Quelques journaux avaient annoncé qu'à l'issue de la séance de samedi, M. le duc d'Audiffret-Pasquier était parti pour sa terre de Sassy.

Or, M. le duc d'Audiffret-Pasquier n'a pas quitté Paris, et dans la journée d'hier, il a été prié par le Maréchal de former un nouveau cabinet. M. le président du Sénat déclina d'abord les premières ouvertures mais sur les instances du Maréchal qui le pria de réfléchir, M. le duc d'Audiffret-Pasquier se retira pour aller consulter ses amis. On croit que M. le duc d'Audiffret-Pasquier fera connaître aujourd'hui au Maréchal sa réponse définitive. En cas de refus, on estime dans les cercles parlementaires, que le Maréchal prendrait les nouveaux ministres dans la gauche modérée et le centre gauche. On cite parmi les noms mis en avant, ceux de MM. Duclerc, V. Lefranc (?), Faye, Bardoux, Bérenger, E. Picard. On dit aussi que la plupart des ministres démissionnaires feraient partie du nouveau cabinet notamment, le duc Decazes.

Quoiqu'il en soit, il est un bruit (je ne dirai pas très répandu, mais enfin il a circulé), contre lequel je ne saurais trop vous tenir en garde. Je veux parler de l'intention prêtée au Maréchal de prendre un ministère de droite. Les ennemis de la Constitution ont seuls intérêt à répandre de pareilles inexactitudes et c'est faire injure au Maréchal que de lui prêter de semblables intentions.

Le Maréchal est, en effet, résolu à suivre strictement la ligne de conduite qui lui est tracée par la Constitution. Seulement, en présence de la situation extérieure si pleine de complications et de dangers, il ne veut pas abandonner à la merci des fluctuations parlementaires les portefeuilles de la guerre et des affaires étrangères.

On dit qu'il y a eu aujourd'hui à 3 heures, conseil des ministres à Versailles, mais jusqu'à présent, rien n'a transpiré sur ce qui s'y est passé.

En dernière heure, on parle de M. J. Simon à l'intérieur, de M. de Marcère à la justice et aux cultes, et du général Borel à la guerre.

Sans être absolument rassurantes les nouvelles d'Orient sont un peu meilleures.

Le fait le plus marquant de la journée politique est la déclaration faite par M. de Bismark à la séance du Reichstag. Répondant au député Richter au sujet du tort fait à l'Allemagne par l'obligation imposée aux importateurs de payer en or les droits de douane russes, le prince de Bismask a dit en terminant : « Notre tâche est en première ligne, de maintenir la paix. En seconde ligne, de servir de médiateurs aux puissances afin d'aplanir les différends et de localiser la guerre si par hasard elle devenait inévitable. Dans le cas où nos efforts n'aboutiraient pas, a dit M. de Bismark, il naîtra, sans doute, une situation nouvele nécessitant de nouvelles combinaisons, sur laquelle je ne puis pas fournir aujourd'hui des indications précises.

ORIENT

Une conversation, tenue le 1er décembre par le prince de Bismarck dans un dîner parlementaire, et que relatent diverses dépêches peut être considérée comme le prélude des déclarations que doit faire, dit on, au Reichstag le chancelier de l'empire. Voici, en somme, les appréciations que ces dépêches prêtent à M. de Bismarck. La guerre entre la Russie et la Turquie est devenue un fait probable, et dans le moment présent, des conseils pacifiques, donnés par l'Allemagne à la Russie ne serviraient qu'à indisposer la nation russe. C'est seulement quand on se sera battu et qu'on sera fatigué de se battre qu'il sera temps ne songer à une médiation. Mais il est absolument nécessaire de localiser la guerre, et l'on peut espérer que l'Angleterre ne prendra pas une part directe à la lutte entre la Turquie et la Russie. Cependant il est possible que l'Angleterre fasse pour les Turcs ce que la Russie a fait pour les Serbes, ce qui doit vouloir dire qu'elle intervienne de fait, sans intervenir officiellemet en leur faveur.

Ce qu'aurait dit sur l'Autriché le prince de Bismarck est moins net. Il aurait admis comme possible l'entrée en campagne de l'armée austro-hongroise, au cas où l'existence de l'empire serait menacée, mais en ajoutant que l'Allemagne a pour mission précisément de garantir l'existence de l'Autriche-Hongrie, ainsi que la carte générale de l'Europe. Mais cette garantie suffirait pour écarter tout danger, et par conséquent tout motif et toute éventualité de participation de l'Autriche à la guerre. Il resterait à savoir quels sont les motifs qui mettraient en danger l'existence de l'Autriche-Hongrie et rendraient légitime une guerre soutenue par elle. Il n'est pas sûr que Vienne et Berlin soient d'accord sur ce qui constituerait le danger en question.

Quoiqu'il en soit, l'opinion publique en Allemagne a pris dans un sens favorable le langage de M. de Bismarck.

INFORMATIONS

Etat de l'opinion publique.

Persuadés que tout Paris ne pouvait avoir qu'un souci, qu'une préoccupation, la crise ministérielle, nous avons parcouru la grande ville du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, nous l'avons explorée dans tous les coins et recoins.

Partout on s'interrogeait sur la femme coupée. Nulle part on ne s'informait de la crise ministérielle.

« Sait-on qui est cette femme? — Oui, c'est la veuve Bellangé. — Non, ce n'est pas la veuve Bellangé.

« Connaît-on enfin l'assassin? — Je te dis que c'est Billoir. — Je te dis que ce n'est pas Billoir. »

Ce sont les seules phrases que nous ayons pu recueillir dans les groupes au milieu desquels nous nous sommes glissés.

Tout le monde causait du crime de Saint-Ouen. Personne ne parlait de la crise ministérielle.

La population parisienne n'avait pas du tout l'air de penser qu'elle marchât sur un volcan. Elle circulait, comme d'habitude, autant que la pluie pouvait le lui permettre, sur les boulevards et dans les promenades, sans prononcer même le nom d'aucun personnage politique.

Dans les cafés, dans les restaurants, dans les théâtres, c'était la même insouciance.

Le seul coin de Paris où l'on ait causé politique pendant une heure, c'est ce petit espace où se tient, devant le passage de l'Opéra, la Bourse du soir dans la semaine et la Bourse du jour le dimanche.

Encore ne s'inquiétait-on de l'issue de la crise ministérielle qu'à raison de l'effet que son dénoûment pourra produire sur les cours de la Rente.

Eh bien! en voyant cette placidité de la population parisienne, en voyant le calme du monde financier, nous n'avons pas cru que cette population si impressionable fût changée à ce point de n'avoir plus d'opinion sur rien; nous n'avons pas pensé que ce monde financier si ombrageux fût cuirassé à ce degré de n'avoir plus peur de personne.

C'était pour nous une pierre de touche infaillible. Si Paris ne se sent ni inquiet, ni troublé, ni ému, au milieu de cette crise ministérielle sans profondeur, ce n'est ni indifférence, ni lassitude, ni inintelligence : c'est parce qu'il a le sentiment de la valeur réelle des choses.

Nous nous sommes toujours efforcés de ramener à leurs véritables proportions les questions du jour : collation des grades, loi des municipalités, honneurs funèbres, aumôniers militaires, budget des cultes, cessation des poursuites.

Autant de tempêtes dans des verres d'eau.

Toutes ces questions ont leur importance et leur gravité. Mais elles n'agitent pas l'opinion, elles ne remuent pas le pays, parce qu'elles n'atteignent pas la société, ni dans ses intérêts essentiels ni dans ses assises fondamentales, ni dans ses sentiments universels.

Le plus grave de ces débats, celui sur le traitement des desservants, ne touchait pas au principe. Il s'agissait d'une augmentation d'indemnité et non de suppression de dotation.

La majorité de la Chambre, qui veut dans la question des honneurs funèbres que la liberté de conscience soit respectée et que l'égalité devant la loi soit maintenue, eût fait un vote habile en votant l'augmentation qu'on lui demandait pour les desservants. On l'aurait moins suspectée alors d'hostilité systématique contre la religion.

La gauche ne l'a pas compris. Son attitude et son vote ont dû froisser tout ce qu'il y a en France de consciences catholiques. Mais, enfin, le budget des cultes n'a été mis en cause que par une minorité impuissante, et il n'y a pas eu d'atteinte portée au principe même du Concordat.

La question des aumôniers militaires peut encore se dénouer par une transaction. Celle de la cessation des poursuites a touché au port de la conciliation et l'on peut regretter qu'elle ait échoué à la dernière heure. Enfin, celle des honneurs funèbres recevra la seule solution que comporte une affaire aussi simple. Il est seulement à déplorer que cette solution ait été prématurément brusquée et qu'elle se soit produite dans des conditions quelque peu anormales.

C'est à la suite de tous ces incidents parlementaires aussi variés que secondaires, qu'à l'heure où l'Europe s'ébranle pour courir peut-être à de vastes évènement, une crise ministérielle éclate à Versailles, presque à la sourdine. Paris, qui ne comprend pas, ne s'inquiète pas, quant à présent.

Toutefois, si Paris ne s'émeut pas, c'est qu'il ne met pas en doute que les

ministres qui répondent de notre sécurité nationale ou qui sont une garantie pour les intérêts extérieurs du pays, comme ceux de la guerre et des affaires étrangères, resteront à leur poste.

Il n'en serait plus de même si l'on pouvait craindre le départ des hommes qui ont la confiance de l'armée et l'oreille de l'Europe, l'émotion se changerait en un véritable effroi si l'on pouvait supposer que le pouvoir du Maréchal-Président est ébranlé ou seulement menacé.

INTERPELLATION DE M. DE BELCASTEL.

Les lignes suivantes du journal protestant le *Temps* sont curieuses à lire :

On se représente d'ordinaire M. de Belcastel comme une sorte d'inquisiteur, passionné pour l'unité de la foi, ne voyant le salut des sociétés que dans le renoncement à tout sens particulier ; on va, Dieu nous pardonne, jusqu'à le soupçonner de regretter les vigoureuses méthodes par lesquelles des générations plus croyantes ramenaient les dissidents à l'orthodoxie. Eh bien, non ; M. de Belcatel n'est nullement l'inquisiteur qu'on se figure ; il en est à mille lieues : il trouve du bon jusque dans l'hérésie ; Il se plaît à signaler les points communs, entre la croyance des autres et la sienne ; il les admet comme les fidèles d'une nouvelle religion. qui touche presque à la théophilanthropie, on ne peut se le dissimuler — mais enfin religion qui admet la Providence et la Révélation, ce qui est déjà quelque chose par le temps qui court. Ce que M. de Belcastel perd en exactitude théologique par son alliance avec les sectes, il le regagne en obtenant une profession de foi officielle ; il admet les anciens proscrits au giron de la foi nouvelle, mais c'est afin de réunir toutes les forces sociales contre la libre pensée. Il y a longtemps que nous n'avions rien entendu de si curieux, d'aussi original et, en définitive, d'aussi intéressant que le discours de M. de Belcastel ; c'est à de pareilles manifestations qu'on mesure les progrès de la tolérance et les triomphes de la justice dans le monde.

ANNIVERSAIRE DU 2 DÉCEMBRE.

Il y a vingt-cinq ans que Louis-Napoléon Bonaparte a mis les représentants du peuple en prison, envoyé en exil 50,000 suspects.

Quand le prince Louis-Napoléon a pris le gouvernement de notre pays par le moyen qu'on connaît, les Français possédaient l'Alsace et la Lorraine. Ils payaient un budget qui n'atteignait pas un milliard et demi. L'Italie était composée d'une série de petits Etats indépendants ; nous avions Rome, le cœur de l'Italie, et nous étions à Civita-Vecchia. L'Allemagne était une Confédération. Nous possédions la première armée du monde.

Vingt ans de régime qui appliquait, par les procédés de l'absolutisme, « l'idée napoléonienne, ont fait de l'Italie une puissance *une*, de l'Allemagne un Etat de 40 millions d'âmes ; la France voyait sa dette accrue de 10 milliards, trente départements envahis. l'Alsace et la Lorraine perdues !

Voilà de quoi se compose le bilan de l'Empire.

Voilà ce que nous a valu la politique napoléonienne, le gouvernement absolu de Napoléon III, que M. Rouher défendait avec véhémence quand il s'écriait au Sénat : « Sa responsabilité, c'est sa gloire. »

(*Gazette de France.*)

La femme coupée en morceaux.

Il paraît à peu près prouvé aujourd'hui que la femme assassinée est bien Marie-Jeanne Le Manach.

Le concierge de la maison 36, rue Feutrier, étant allé à la Morgue, reconnut à son tour dans le moulage Marie-Jeanne Le Manach, qui était restée quelques jours avec le sieur Billoir, dans la maison.

Il a, en outre, déclaré à M. Fouqueteau et Jacob, qui s'étaient transportés chez lui, rue Feutrier, que précédemment, le sieur Billoir était resté pendant trois ans dans la maison avec une autre Jeanne la Bretonne, première ouvrière de la maison Godillot, rue Rochechouart, gagnant 7 à 8 fr. par jour, qu'aurait mangés le sieur Billoir en fréquentant les débits de liqueurs. Il aurait rendu la vie très dure à cette femme, la forçant à boire avec lui. Elie mourut à l'hôpital Laribroisière.

Privé de cette ressource, ajouta-t-il, Billoir serait entré au bureau de placement, où il connut Marie Le Manach dans les premiers jours, l'amena aussitôt chez lui, y resta quelques jours, puis alla s'établir rue de Clignancourt avec elle.

Les deux magistrats se sont rendus à la maison Godillot, et ont interrogé les ouvriers et ouvrières qui avaient connu la première Jeanne la Bretonne ; tous ont confirmé, en les accentuant encore, les détails fournis par le concierge de la rue Feutrier.

Quand M. Fouqueteau interrogea Billoir sur ces faits, il répondit froidement :

— Oui, Jeanne était avec moi, elle m'a quitté pour un autre et elle est morte.

Billoir a déclaré, comme on sait, n'avoir pas connu le nom de famille de la veuve Marie-Jeanne Le Manach-Bellangé ; or, on a retrouvé des lettres écrites de sa main pour demander de l'argent à M. Chevreuil, du Mans, au nom de Marie-Jeanne Bellangé.

La police de sûreté recherche en ce moment si Billoir n'aurait pas connu, aux environs de Saint-Ouen, Saint-Denis, Epinay, Asnières, une personne dans la maison de laquelle il aurait pu conduire sa maîtresse dans la matinée du 7 novembre, en l'absence du propriétaire ou locataire.

Billoir a été transféré du dépôt à Mazas et mis en cellule double.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Nous apprenons avec plaisir que par décret du 29 novembre, M. Henri Ducros, avocat, vient d'être nommé juge au tribunal de première instance de Bougie (Algérie).

Cahors, le 6 décembre 1876.

A Monsieur le Directeur du Journal du Lot,

Monsieur,

N'altérez pas de nouveau la vérité en me prêtant des paroles parfaitement ridicules si je les avais dites, à savoir, *que je vous livrais M. Ayma pieds et poings liés.* Je ne vous ai jamais tenu ce langage absurde, inventé à plaisir pour le besoin de votre cause, et vous ne le ferez croire à personne. Je vous donne un démenti formel à cet égard.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

François DUFOUR.
avocat, ancien conseiller de préfecture.

Ce que nous ne ferons croire à personne, c'est que M. François Dufour soit coupable de la manœuvre indigne qui se joue sous sa signature, et que nous déplorons pour le nom qu'il porte.

Quant à l'*honorable* instigateur, il prend trop souci de lui-même, dans le *factum* ci-dessus, pour qu'on ne le devine aisément.

Après nous avoir longtemps injuriés et provoqués sous le masque, ce *loyal* adversaire, — ayant lancé en fuyant sa dernière grossièreté, — essaie encore de nous atteindre par surprise.

Il n'y parviendra pas.

Nous avons l'honneur d'informer M. Ayma que nous maintenons, comme *scrupuleusement exacts, tous les détails* de notre dernier article, et que nous dédaignons son *démenti* aussi bien que sa nouvelle et *loyale* tactique.

LOUIS LAYTOU.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES PRIMAIRES

On sait qu'une loi du 19 juillet 1875 a élevé les traitements minimum des instituteurs et institutrices publics, à 1,200 fr. pour les instituteurs titulaires de 1re classe ; à 1,100 fr. pour les titulaires de 2e classe ; à 1,000 fr. pour les titulaires de 3e classe ; à 900 fr. pour les titulaires de 4e classe ; à 900 fr. pour les institutrices titulaires de 1re classe ; à 800 fr. pour les titulaires de 2e classe ; à 700 fr. pour les titulaires de 3e classe ; à 800 fr. pour les instituteurs adjoints chargés d'une école de hameau ; à 700 fr. pour les instituteurs adjoints attachés à une école principale ; à 650 fr. pour les institutrices adjointes chargées d'une école de hameau ; à 600 fr. pour les institutrices adjointes attachées à une école principale. Mais les ressources du Trésor ne permettant point d'appliquer immédiatement les prescriptions de cette loi, l'Assemblée nationale avait décidé que les instituteurs et institutrices de tout ordre ne parviendraient que par augmentations successives aux traitements ainsi fixés, dans un délai qui ne devait pas excéder quatre années. Les instituteurs et institutrices titulaires et instituteurs adjoints dont les traitements minima n'étaient que de 500, 600, 700 et 800 fr. devaient recevoir la première année, une allocation complémentaire élevant de 100 fr. ces traitements minima. Le traitement minimum des institutrices adjointes devait être porté, la première année de 450 à 500 fr. Enfin pour chacune des années suivantes un décret devait déterminer les diverses catégories d'instituteurs et d'institutrices de tout ordre qui devaient obtenir une nouvelle augmentation de traitement et fixer en outre le chiffre de cette augmentation.

Le *Journal des Débats* croit savoir que sur le rapport de l'honorable M. Waddington, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, le président de la République a décidé que tous les instituteurs titulaires de 4e et de 3e classe, les institutrices de 3e classe, les instituteurs adjoints et les institutrices adjointes attachés à une école principale ou chargés d'une école de hameau qui ne reçoivent pas actuellement le traitement minimum fixé par la loi du 19 juillet 1875, toucheront ce traitement minimum à partir du 1er janvier 1877. Le traitement des instituteurs titulaires de 1re et de 2e classe sera porté à partir de la même époque au minimum de 1,000 fr. ; le traitement des institutrices titulaires de 1re et de 2e classe sera porté en même temps au minimum de 700 fr. Il sera pourvu à l'augmentation de dépenses résultant de ces diverses dispositions au moyen d'un quatrième centime communal et d'un quatrième centime départemental additionnel au principal des quatre contributions directes, lesquels centimes viendront s'ajouter aux ressources énumérées dans les articles 40 de la loi du 15 mars 1850 et 14 de la loi du 10 avril 1867. Les ressources d'origines diverses affectées au service de l'instruction primaire continueront d'ailleurs à être inscrites au budget communal ; les traitements seront mandatés par le préfet, acquittés suivant le mode établi en matière de cotisations municipales, et payés mensuellement et par douzièmes, sur la vue d'un état dressé par l'inspecteur d'Académie.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 4 décembre.

Extrait du procès-verbal.

M. Sawicki, docteur ès sciences, adresse à la Société une analyse de diverses hypothèses sur l'état physique du soleil, et de certains phénomènes qui se manifestent sur cet astre ainsi que sur notre globe.

M. Combes donne lecture du rapport de la commission chargée du classement des archives de la mairie. Il expose les divisions et subdivisions établies, et propose les moyens pour y conserver l'ordre.

M. Deloncle donne lecture d'une étude philologique comparée, sur les rapports des langues romanes et sur leur origine.

Ces langues se divisent en trois branches : l'italien et le valaque ; 2° l'espagnol et le portugais ; 3° le provençal et le français ; elles ne sont pas sorties du latin classique qui s'est éteint avec l'invasion germanique, mais de la basse latinité. Les dialectes populaires, se développant, ont formé les jeunes langues émancipées, d'abord par la parole chantée ou récitée, et ensuite par l'écriture.

La langue d'Oyl et la langue d'Oc sont assimilables à leur origine. L'influence de la monarchie française a donné la suprématie à la première.

M. Deloncle montre les richesses du dialecte quercynois. Il insiste pour qu'on travaille à l'épuration du dialecte cadurcien.

Il lit ensuite une pièce intitulée : *l'Aynado et lou rixén*, qui est remplie d'une multitude d'expression heureuses et bien choisies en patois quercynois.

FACULTÉ DES LETTRES.

Année scolaire 1876-1877.

Les cours de la Faculté des lettres commenceront le lundi 11 décembre, et auront lieu dans l'ordre suivant :

Cours de littérature grecque. — Professeur, M. Brédif. — Le mardi, à huit heures et demie du matin, et le vendredi, à quatre heures du soir.

Cours de littérature latine. — M. Lallier chargé du cours. — Le samedi, à quatre heures, et le mardi, à deux heures et demie.

Cours de littérature française. — Professeur, M. Delavigne, doyen. — Le mercredi à deux heures et demie et le samedi à deux heures et demie.

Cours de littérature étrangère. — Professeur, M. d'Hugues. — Les lundi et jeudi à deux heures et demie.

Cours de philosophie. — M. Compayré, chargé du cours — Le mardi à quatre heures un quart et le vendredi à deux heures et demie.

Cours d'histoire et de géographie. — Professeur, M. Duméril. — le lundi et le jeudi à quatre heures.

Cours d'antiquités grecques et latines. — Ce cours s'ouvrira dans la seconde quinzaine de janvier.

Les candidats au baccalauréat ès-lettres doivent s'inscrire et consigner au secrétariat, rue du Sénéchal 13, et non dans les bureaux de M. le recteur, les droits 100 fr. 25 c. pour le baccalauréat complet ; 40 fr. 25 c. pour la première partie du baccalauréat scindé, et 80 fr. 25 c. pour 2e partie du même grade, en même temps qu'ils font le dépôt des pièces exigées.

Le registre est ouvert vingt jours avant l'ouverture de la session, et clos cinq jours avant ladite ouverture.

Les sessions s'ouvriront pour la présente année 1876-1877 :

La première, le 3 novembre 1876.
La seconde au mois de juillet 1877.
La troisième, le 3 novembre 1877.

Les sessions pour la licence ès-lettres auront lieu : la première, le lundi 4 décembre 1876 ; la deuxième, au mois de juillet 1877.

On s'inscrit au secrétariat de la Faculté, rue du Sénéchal 13. Les conférences préparatoires à la Licence auront lieu aux jours et heures qui seront indiquées par une affiche particulière.

NOTA. — Tout candidat régulièrement inscrit, et qui, sans excuse valable et jugée telle par le jury, ne répond pas à l'appel de son nom le jour qui lui a été indiqué, perd le montant des droits d'examen qu'il a consignés. (Art. 10 du règlement du baccalauréat).

Depuis quelques jours le temps est à la fois lourd, chaud et pluvieux.

Mardi soir, vers sept heures, un orage avec accompagnement d'éclairs et de coups de tonnerre a éclaté sur Cahors.

Cette température, tout-à-fait anormale pour la saison, est très préjudiciable à la santé publique et fait craindre des froids tardifs si nuisibles à toutes les récoltes et particulièrement à la vigne.

Les journaux de Bordeaux nous apprennent que Son Eminence le cardinal Siméoni est arrivé samedi, dans leur ville, venant de Madrid, accompagné de trois ecclésiastiques. Dimanche l'éminentissime voyageur célébrait dans l'église Notre-Dame, et partait à huit heures pour Marseille et Rome, où il va occuper le poste élevé que lui a réservé Pie IX, et recueillir la charge du regretté cardinal Antonelli.

Le cardinal Siméoni passait à onze heures en gare d'Agen.

(*Journal de Lot-et-Garonne.*)

C'était vendredi dernier la fête de saint Eloi, le patron des ouvriers qui travaillent au marteau. Parmi toutes les chansons populaires dont la tradition commence à se perdre, il en est une dont on n'a jamais pu connaître l'origine et dans laquelle l'auteur a eu la fantaisie de défigurer le roi Dagobert et le grand saint Eloi, son conseiller intime. La chanson est vieille, et appartient, sans doute, à quelque Scarron du quatorzième ou du quinzième siècle.

Nous avons eu la curiosité d'entreprendre des recherches sur cette chanson bizarre, et tous les auteurs qui y font allusion sont d'accord pour reconnaître que la figure du bon roi Dagobert a été absolument travestie. Dagobert ne se laissait point manquer de respect ; jeune encore, il infligea à son gouverneur, qui lui avait mal versé à boire, une punition infamante pour l'époque, en lui faisant couper la barbe et les cheveux.

D'après une tradition qui ne paraît point s'accorder avec l'histoire, le roi Dagobert était un grand Nemrod. Quand le roi Dagobert avait dîné, il faisait dîner ses chiens, » et de plus, quand le roi Dagobert mourut, il dit à ses chiens : « Il n'est si bonne compagnie qui ne se quitte. »

La chanson du roi Dagobert et du grand saint Eloi fut très probablement, à l'origine, un thème sur lequel tout le monde se mit à broder, comme l'ont été tant de nos chansons populaires modernes. En 1814, elle redevint tout à coup à la mode, on n'entendait plus qu'elle dans les rues. Le peu de respect que le peuple professe pour tout ce qui est tombé, ce qui est, entre parenthèses, l'un des vices incorrigibles de notre nation, y fit intercaler par quelque chansonnier d'alors des couplets satiriques contre Napoléon 1er et la campagne de Rus-

sie, dont le désastre venait de causer la chute de l'empereur. La police se vit dans la nécessité de faire des arrestations et d'interdire comme séditieuse la chanson du bon roi Dagobert. Après les Cent jours, elle reprit de plus belle.

BULLETIN VINCOLE

Surgères, (Charente), 30 novembre.

Les affaires en vins se traitent difficilement. Des rouges ont été vendus à 2 f. la velte. C'est un bon prix, et ceux qui l'ont obtenu ont bien fait. Nous nous en rapportons, pour porter ce jugement, à des personnes dignes de foi, qui nous ont affirmé que le vin de 1876 ne se conservera pas, vu les mauvaises conditions dans lesquelles il a été récolté. Les cours des vins blancs sont des plus élastiques : signalons pour mémoire qu'on les proposait à 162, 165, 170 et 180 fr.

Marmande (Lot-et-Garonne) 30 nov.

Le marché au vin n'a pas donné lieu à beaucoup d'affaires ; on disait que quelques propriétaires avaient reçu des offres, que plusieurs même avaient vendu à 340 350 et jusqu'à 380 fr., suivant le crû ; on affirmait également que d'autres avaient refusé de céder à ce prix.

Campsas (Tarn-et-Garonne), 30 nov.

Le commerce et la propriété continuent à s'observer ; la propriété, qui se trouve en possession d'une fort petite quantité de vin, n'est pas pressée de vendre, et maintient toujours sa demande à un taux élevé; le commerce espère, par son abstention, amener des concessions et laisse entendre qu'il achèterait, si les détenteurs se décidaient à offrir un peu au-dessous de leurs prétentions actuelles. On s'accorde à penser que si, au lieu du prix de quatre-vingts fr. la bordelaise, on se décidait à vendre à 70 ou 75 fr. suivant qualité, les affaires se feraient immédiatement. Le vin, qui est décuvé depuis déjà quelques jours, laisse voir sa bonne et franche qualité.

Nimes, (Gard), 30 novembre.

Dans l'Hérault, l'Aude et le Roussillon la spéculation s'est emparée des grandes caves de vin, et bientôt on ne pourra acheter que des reventes ; messieurs les spéculateurs veulent faire la pluie et le beau temps à leur aise ; ils ont recommencé pour les vins la campagne entreprise déjà il y a quelques mois, pour les alcools.

Il serait temps cependant que ces sortes d'achats cessassent ; on pourrait payer bien cher d'avoir monté si vite, et comme les transactions sont difficiles et les ordres peu nombreux, il pourrait bien se faire qu'on redescendît à des prix plus raisonnables. (*Moniteur vinicole.*)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

7 décembre 1876 (69).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XVI.

(*Suite.*)

C'était à cette époque, et ce fut encore longtemps après un divertissement populaire et en même temps une école où les jeunes gens s'exerçaient à frapper entre les quatre membres, c'est-à-dire à la poitrine ou à la tête de l'adversaire. C'étaient les seuls coups reconnus bons et loyaux. Les juges de la quintaine fournissaient à ceux qui voulaient s'exercer, les lances qui étaient toutes de même longueur et de même grosseur. Celui qui en rompait le plus et qui frappait le meilleur coup était proclamé vainqueur.

Ce qu'il y avait de curieux, c'était quand le mannequin n'était pas touché juste.

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 6 décembre.

Ainsi que je vous le faisais pressentir hier, la journée s'est passée sans que la crise ministérielle ait reçu de solution. M. le duc d'Audiffret-Pasquier a fait connaître hier soir sa réponse définitive. Comme on l'avait prévu, M. le président du Sénat a refusé de la façon la plus formelle l'invitation que lui avait faite le président de la République de constituer le nouveau cabinet. Entr'autres raisons M. d'Audiffret-Pasquier a déclaré au maréchal qu'à son avis un ministère de gauche était seul possible et que dans ces conditions il n'était à aucun degré propre à servir d'intermédiaire entre la gauche et le Maréchal. Malgré ce refus, le Maréchal a déclaré à M. le duc d'Audiffret-Pasquier qu'il attendrait sa réponse définitive jusqu'à ce matin. M. le président du Sénat ayant persisté dans sa détermination, force a été à M. le Maréchal de chercher une autre combinaison. On assurait hier dans la soirée que M. Duclerc allait être appelé à constituer le nouveau ministère. Ce matin ce bruit avait pris de la consistance, toutefois actuellement rien d'officiel ne s'est encore produit. Il est probable que le président de la République ne prendra pas de résolution définitive, avant d'avoir de nouveau consulté les présidents des Chambres sur le choix de la personne à laquelle il conviendrait de confier la formation du cabinet. Une entrevue a lieu actuellement à l'Elysée et à l'heure où je vous écrit, elle n'est pas encore terminée. M. Dufaure assiste à cette conférence.

A la soirée donnée hier à l'Elysée, en l'honneur de la reine de Hollande, on remarquait la présence de M. Martel et de M. Duclerc, vices-présidents du Sénat.

Dans le conseil tenu à Versailles hier, par les ministres démissionnaires, le président de la République a fait connaître l'état des négociations, puis le conseil s'est ajourné à samedi prochain pour le cas où le nouveau cabinet ne serait pas encore constitué à cette époque,

La gauche du Sénat s'est réunie hier à Paris, sous la présidence de M. Magnin. Au cours de la délibération, le président a communiqué à la réunion la résolution adoptée lundi par les trois gauches. La réunion, après discussion, a donné unanimement son adhésion à la résolution prise par les délégués des gauches.

Quant au centre gauche du Sénat, il prendra une résolution aujourd'hui sur le même sujet.

On dit qu'avant de se retirer, M. Dufaure a signé la nomination de M. Ribot, secrétaire général de la justice et des cultes, au poste de procureur de la République à Paris, en remplacement de M. Sallantin, récemment nommé à la cour de cassation.

On assure également que M. Betoland serait nommé procureur général près la cour de cassation en remplacement de M. Renouard nommé sénateur inamovible.

Plusieurs journaux avaient parlé d'un prochain mouvement administratif. La vérité est que ce mouvement était en préparation au ministère de l'intérieur, mais il est facile de comprendre que les évènements que nous traversons ont arrêté complètement la préparation de ce mouvement. En sorte qu'on peut dire qu'aujourd'hui il n'en est plus question.

Versailles est désert aujourd'hui, c'est à peine si à deux heures on rencontrait quelques députés dans la salle des Pas-Perdus. Du reste les quelques personnages politiques que l'on trouve par hasard ne savent absolument rien de la crise. Faut-il se rendre à Paris pour se tenir un peu au courant des évènements politiques dont le le centre d'action est à l'Elysée ?

* * *

Ce soir, à huit heures, MM. Jules Grévy, d'Audiffret-Pasquier et Léon Say se rendront à l'Elysée pour s'entendre avec le président de la République, sur la composition du cabinet.

M. Dufaure a été prié par le maréchal de Mac-Mahon d'assister à cette conférence.

M. Léon Say entend maintenir aux affaires les membres du cabinet actuel qui s'étaient prononcés comme lui pour le retrait de la loi sur les honneurs funèbres : MM. de Marcère, Waddington, Christophle et Teisserenc de Bort.

Il laissera au choix du maréchal de Mac-Mahon la désignation du ministre de la guerre, mais il insistera pour que le général Berthaut soit remplacé.

3 h. 40.

La combinaison Léon Say a des chances sérieuses d'aboutir.

Il fera comprendre qu'autant M. de Marcère est sympathique à la majorité de la Chambre, autant le nom du ministre de la guerre actuel rencontre de l'opposition.

M. le duc Decazes conservera probablement le portefeuille des affaires étrangères.

Pour la marine, on met en avant le nom de l'amiral Pothuau.

Si M. Jules Simon et M. Duclerc étaient appelés à faire partie de cette combinaison ministérielle, M. de Marcère quitterait le portefeuille de l'intérieur pour celui de la justice et des cultes.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service spécial du Journal*).

Paris, le 7 déc., 5 h. soir.

Rien n'est terminé, quant à la crise ministérielle. Les anciens ministres ont tenu ce matin conseil à l'Elysée.

Bourse de Paris

Cours du 7 décembre.

Rente 3 p. %.....	70.30
— 4 1/2 p. %.....	102.25
— 5 p. %.....	104.25

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 6 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.720 »	3.700 »
Crédit foncier.....	675 »	665 »
Orléans-Actions ...	1.035 »	1.030 »
Orléans-Obligations.	332 »	337 35
Suez.....	637 50	642 50
Italien 5 %.....	69 20	69 10

NOTRE-DAME-DE-PARIS

Roman de VICTOR HUGO

NOUVELLE ÉDITION ILLUSTRÉE (1)

80 *livraisons à 10 centimes, 16 séries à 50 centimes.*

En vente à Cahors, chez M. Girma, libraire.

La publication de *Notre-Dame de Paris* illustrée a commencé le lundi 20 novembre, et se poursuivra sans interruption par livraisons paraissant deux fois par semaine, le lundi et le jeudi.

L'illustration de *Notre-Dame de Paris* sera plus riche et plus belle encore que celle de *Quatre-vingt-Treize*, et elle égalera, si elle ne dépasse, celle des éditions les plus luxueuses et les plus chères. Le succès sans précédent de *Quatrevingt-Treize* a, en effet, résolu maintenant le problème : vendre à très bon marché un ouvrage de très grand prix ; donner pour dix centimes huit grandes pages de texte d'un livre qui est un chef-d'œuvre, illustrées de trois, quatre ou cinq dessins d'artistes qui sont des maîtres.

Les acheteurs de *Quatrevingt-Treize*, qui seront tous à coup sûr les acheteurs de *Notre-Dame de Paris*, seront curieux, sans doute, de trouver ici quelques détails sur cette nouvelle et magnifique publication.

Meissonier a dessiné avec une couleur et un relief extraordinaires la grande scène historique, *Louis XI à la Bastille*, et l'on peut dire que ce beau dessin est un des chefs-d'œuvre du célèbre peintre. G. Brion, pour *Notre-Dame* comme pour *Quatrevingt-Treize*, a peint les grands types, charmants ou tragiques, du roman, toutes ces figures que tout le monde connaît et reconnaîtra la Esmeralda. Quasimodo, Claude Frollo, la Sachette, Gringoire, Phœbus, etc. Daubigny a donné les scènes de la rue, la Fête au vieux Palais de Justice, la Charrette du supplice devant le portail de Notre-Dame, dix autres tableaux pittoresques et mouvementés, où le poétique paysagiste a prouvé qu'il savait « faire » les personnages aussi bien que les édifices et les arbres. Un autre grand paysagiste, Jacques, nous rend toute grouillante la Cour des Miracles, dans un chaud dessin, qu'on prendrait pour une eau-forte de Rembrandt. Chiffard a animé d'une merveilleuse furia l'Assaut de Notre-Dame par les Truands. Daniel Vierge a finement retracé les silhouettes, des recteurs, des comédiens et des argotiers... Mais il faudrait citer tous les dessins, il suffira d'avoir cité tout à l'heure les noms.

(*La fin au prochain numéro*).

ÉMISSION de 8,400 PARTS DES

CHARBONNAGES de SAONE-&-LOIRE

Société civile au capital de Cinq millions, *divisé en 10.000 Parts de 500 francs chacune.*

Pour l'exploitation de Charbonnages en Saône-et-Loire, à commencer par ceux de Pully, première acquisition de la Société, et objet de rapports favorables de 4 ingénieurs très compétents.—Ces Mines avoisinent les riches concessions du Creusot, de Blanzy, de Montceau et d'Epinac; et, moyennant des travaux complémentaires et un railway de raccordement, elles sont susceptibles d'une exploitation très-importante.

Ces Parts de Charbonnage donnent droit : 1° à un dix millième de l'actif social;—2° à un coupon d'*intérêt* de 12 fr. 50, nets, le 1er août;—3° à un coupon d'*intérêt* de 12 fr. 50, nets, en décembre;—4° et à un coupon de *dividende*, en avril.

Prix : 600 francs

payables comptant ou comme suit :

fr. 100 en souscrivant ;	fr. 100 en janvier 1880;
fr. 100 en janvier 1878;	fr. 100 en janvier 1881;
fr. 100 en janvier 1879;	fr. 100 en janvier 1882.

Avec intérêts proportionnés aux versements faits.

Dans le cas de paiement immédiat des 600 fr., prix de chaque Part, on reçoit de suite le titre définitif, avec coupon de 12.50, nets, à échoir à fin décembre. Les souscriptions seront réductibles au prorata de l'excédant des demandes.

APERÇU DES DIVIDENDES.

Ils peuvent s'évaluer d'après ceux des entreprises similaires. Dans les 25 principaux Charbonnages français, les souscripteurs d'origine se trouvent recevoir aujourd'hui, par chaque Part de 500 fr., un revenu de 350 fr., ou 60 0/0 par an en moyenne.

APERÇU DES PLUS-VALUES.

D'un tableau publié par le Journal des Rentiers, il ressort que, dans 29 Sociétés de Charbonnage, la valeur primitive de 500 fr. s'élevait, en mai 1876, à fr. 8.472 en moyenne ; soit une hausse de 15 capitaux pour 1.—D'un autre tableau, publié par un journal spécial, il ressort aussi que, dans 30 Sociétés houillères, la Part originaire de 500 fr. en était arrivée à valoir, en décembre dernier, jusqu'à fr. 16.835 en moyenne ; soit plus de 33 fois le capital souscrit.—Les Parts des Charbonnages de Saône-et-Loire, mines de Pully, émises aujourd'hui à 600 fr., en suivant la même fortune, auraient donc en perspective une hausse de 8000 à 12000 fr.; soit une plus-value de 20 capitaux pour 1, en moyenne.

On souscrit et on verse

jusqu'au 15 Décembre 1876,

A LA BANQUE DES CHARBONNAGES

à Paris : rue de Provence, 34.

On souscrit aussi, dès à présent, par lettre chargée adressée à M. le Directeur des Charbonnages de Saône-et-Loire, 34, rue de Provence, à Paris.—On peut verser également chez tous les banquiers, lesquels sont autorisés à retenir 5 fr. par titre souscrit, pour leurs frais d'écritures et de chargement par la poste.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

Un ressort se détendait et au moyen de certains engins et contre-poids cachés, il tournait vilement sur un pivot et frappait d'un gros bâton le joûteur inexpérimenté.

A l'extrémité opposée de la lice, vis-à-vis la quintaine, était dressée une autre machine que nous allons décrire. Un gros tronc arrivant aux épaules d'un homme de stature ordinaire sortait de terre. Sur ce tronc était placée de travers une poutre établie sur un pivot de fer, de manière à tourner de tous côtés au moindre choc. Un cavalier courant à toute bride devait frapper de sa lance une des extrémités de la poutre, et l'habileté consistait à savoir éviter le coup que la poutre, tournant sur elle-même, portait avec l'autre extrémité. C'était un jeu des plus dangereux, et qui, comme les joûtes et les tournois, avait été plusieurs fois interdit par les évêques, les papes et les conciles ; mais évêques, papes et conciles prêchaient dans le désert.

On appelait cette machine le *bélier*, parce que les extrémités de la poutre étaient ordinairement taillées en forme de tête de mouton, et on disait courir le bélier, comme courir la quintaine.

Lupo s'était présenté à Ottorino, et lui avait fait endosser la cuirasse de Birague. Il examina ensuite minutieusement les harnais, le cheval et l'armure. Ayant trouvé tout en ordre, il entra dans la tente des écuyers située à une des extrémités de la lice, et de là, il regardait courir la quintaine ; soudain il vit venir à lui un homme vêtu de la tête aux pieds moitié de rouge et moitié de jaune, de telle sorte que vu du côté droit il était tout d'une couleur, et vu du côté gauche, tout d'une autre couleur. C'était une mode économe à cette époque. Mais celui dont nous parlons avait de plus quelque chose qui n'était pas ordinaire, un cordon de grelots d'argent qui l'entouraient en partant de son bonnet, et qui s'agitant, tintaient à chacun de ses pas.

— Bonjour, Trémacoldo ! dit notre écuyer, quand le bouffon se fut assez approché pour qu'il pût reconnaître en lui celui qui avait béni les armes le jour du jugement de Dieu.

— C'est toi, Lupo ? répliqua le bouffon, je suis charmé de t'avoir rencontré, Je venais justement aux tentes des écuyers pour voir si quelqu'un d'eux voudrait me prêter une cuirasse et un cheval pour fournir une course contre le sarrasin. Tu me feras bien ce plaisir !

— Tu veux courir au sarrasin ? Es-tu fou ? Songe donc que ce n'est plus comme chanter une élégie. Vois-tu cette barre qu'il tient à la main ? Il a en frappés de moins fous que toi.

— Laisse-moi faire, et ne cherche pas tant de raisons. J'ai parié avec Arnaud Vidal. Il m'a vaincu en chantant un tenson d'amour, et je l'ai défié au sarrasin.

— Mais tu ne sais pas qu'Arnaud Vidal est écuyer et qu'il sait courir une lance comme les premiers joûteurs ?

— Mais tu ne connais pas aussi les conditions du pari ! Il doit rompre sa lance sur le sarrasin, et je gagnerai si je parviens seulement à le toucher sans être frappé par son bâton.

— Ce n'est donc pas à conditions égales ?

— A conditions égales ! attends que je m'y frotte ! je suis bien un peu fou, mais pas encore à lier.

— Et tu n'as pas honte !

— Honte de quoi ? de gagner sans risques un beau cheval ?

— Et toi, que mets tu en gage ?

— Un morceau de cette chaîne d'or qui me fut donnée à Bellano par ton maître. J'ai joué le reste au brelan.

— Pauvre chaîne, et pauvres épaules ! enfin, fais comme il te plaira.

— Ainsi, tu me prêtes ton cheval et ta cuirasse.

— Pour une seule course, entends-tu ?

— C'est entendu.

— C'est bien, entre ici, et je vais t'équiper.

Après l'avoir revêtu d'une legère cuirasse, Lupo fit monter le bouffon sur son propre cheval et lui donna une lance.

— Essaie, lui dit-il, mets le pieds-là, et il lui montrait l'arrêt de la lance, et tâche de bien serrer les genoux et de te courber en avant sur l'arçon de manière que le coup ne te fasse pas tomber de cheval. Comme ça, lève-toi un peu, serre bien la lance, étends mieux le bras. Tâche de toucher juste le but, et recommande-toi à ton saint protecteur.

— Laisse-moi faire, répliqua Trémacoldo, et il partit au trot vers le milieu de l'arène.

— Attends que je te mette les éperons, lui criait Lupo par derrière.

— Je m'en passe, répondit le bouffon, et il continua à trotter.

Un héraut fit le tour de la lice en annonçant le défi entre Arnaud Vidal et Trémacoldo, et les termes du défi. Tout le monde connaissait l'humeur étrange du bouffon, et on s'attendait à quelque tour de sa façon.

(*A suivre*).

Etude de Me Jules BILLIÈRES, avoué, licencié, à Cahors, maison Vincent, pépiniériste, rue de l'Evêché.

VENTE & ADJUDICATION
des
BIENS IMMEUBLES

saisis sur la tête et au préjudice de Monsieur **Jean-Baptiste Salgues**, *négociant, fabricant de draps à Vers (Lot) actuellement en état de faillite.*

Fixée au **vingt-trois décembre mil huit cent saixante-seize**, à midi, devant le tribunal civil de Cahors, Chambre des criées au Palais de Justice de cette ville.

Les Immeubles à vendre se composent d'*une vaste maison d'habitation*, de *grands bâtiments* où se trouvent établis *une très belle usine* assorties de machines à carder, filer et fabriquer les étoffes, mues par une chute d'eau dont la force est la même en toute saison ; *un atelier de teinture, un foulon et un moulin à eau* qui fonctionnent sous la direction du syndic ; de terres labourables, près, vignes, bois, pâtures et friches, le tout porté au cadastre pour une contenance totale de douze hectares quarante-deux ares cinquante-trois centiares et imposé pour un revenu de six cent dix-sept francs vingt-trois centimes.

Ces Immeubles sont situés sur la commune de Vers, à proximité de routes carrossables, à un kilomètre et demie de la rivière navigable du Lot et à quinze kilomètres de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Ils seront vendus en douze lots dont la mise à prix totale en sus des charges est de quatorze mille quatre cents francs, ci..... 14,400 »

Les onzième et douzième lots comprennent les bâtiments où se trouvent la carderie, la filature et la fabrique d'étoffes et certaines dépendances, seront après adjudications partielles, blottés et remis aux enchères en un seul lot sur la mise à prix du montant total des deux adjudications.

Un cahier des charges a été déposé au greffe du Tribunal civil dudit Cahors où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement, et pour plus amples renseignements, s'adresser à Cahors, audit Me Billières, avoué et à M. Barrau, syndic, pour la visite des lieux.

Pour extrait conforme :

Cahors, le dix-huit novembre mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant,
J. BILLIÈRES.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolié diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.—80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Catlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,842 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans.—N° 19,522 : M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,446.

M. le docteur F.-W Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical La Revalescière a complément rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil. ; 7 fr. ; 12 kil. 60 fr. — *les Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Ce, 26, place Vendôme, Paris.—Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénech-Bigourdant, épicier.

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, *Rhumes* négligés, *bronchites, grippes, toux d'irritation*, par le sirop *Coméra*, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

RHUMES, GRIPPE, ENROUEMENTS

La supériorité incontestable et *l'efficacité certaine* du **Sirop** et de la **Pâte** de **Nafé** de **Delangrenier** ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, et par un *rapport officiel* de **MM. Barruel** et **Cottereau**, chimistes de cette Faculté, qui ont reconnu que ces pectoraux ne contenaient ni opium ni sels d'opium, tels que *morphine* ou *codéine*, aussi peuvent-ils être donnés à volonté aux jeunes enfants atteints de *toux, coq ueluche* ou de *bronchites*. Dépôts dans toutes les pharmacies.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'*Echo de la Sorbonne*, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et colléges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Pour tous les extraits et articles non-signés,
Le propriétaire-gérant, A Laytou.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc,
S'adresser au bureau du Journal.

Se vend chez LARRIVE, mercier à Cahors,

Brillant du Japon, sans acides, pour harnais, cuirs, chaussures. — **Brillant Florentin** de toutes couleurs, pour parquets, meubles et carreaux. — Emploi économique et expéditif. **2 fr. 25** le litre avec l'instruction.

MACHINES A COUDRE

FRANÇAISES ET AMÉRICAINES DE TOUS SYSTÈMES.

Machines de Famille, de Salon et d'Atelier, pour Couturières et Lingères, **Machines** spéciales pour Tailleurs, Cordonniers, Selliers et équipements militaire. GARANTIES SUR FACTURE ET DONNÉES A L'ESSAI.

depuis 50 jusqu'à 375 fr.

Leçons gratuites. — Echange et location de Machines,— Pièces de rechange et réparations. — Aiguilles et Fournitures de 1re qualité. — Coupe-Boutonnières, breveté s. g. d. g., Prix : 2 fr

Escompte 10 0/0 au comptant — Grandes facilités pour le payement.

GUERRES
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE
ET DU PREMIER EMPIRE

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS MILITAIRES ET CIVILS
ET D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES DE CETTE ÉPOQUE MÉMORABLE DE NOTRE HISTOIRE

13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre

AVEC UN MAGNIFIQUE ATLAS

Contenant 72 planches in-folio gravées sur cuivre, représentant les principales batailles et les monuments élevés à la gloire de nos armées, d'après les tableaux et les bas-reliefs célèbres de Horace Vernet, Carle Vernet, Gros, Girodet, Gérard, David, Lesueur, Bergeret, Gaulle, Chinard, Dejoux, etc., etc. Prix..... 100 fr.

Payables cinq francs par mois.

GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE

Le dernier volume de cette œuvre immense vient de paraître, l'ouvrage complet formant 15 gros volumes, livrés de suite. Prix..... 600 fr.

Payables vingt francs par mois.

LIBRAIRIE ABEL PILON
33, rue de Fleurus, à Paris

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION.

Pour un achat au-dessus de cent francs le payement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de payement, sans pour cela que les prix des éditeurs soient augmentés.

(Voir notre Catalogue.)

TOUTE DEMANDE NE PEUT ÊTRE INFÉRIEURE A VINGT FRANCS.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments, Musique religieuse, Musique militaire, etc.

Nos Catalogues sont marqués aux prix nets à vendre, c'est-à-dire qu'une diminution des deux tiers se trouve faite ; un morceau de 6 fr. est marqué 2 fr., etc.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi ; doigtée par Moscheles, soit 11 vol. grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers, et le Catalogue spécial de Musique.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... ... 3 fr.
id. pour les Départements.. 4 fr.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, coloriés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortimenten longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÉVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÉGE.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les *Modes Parisiennes* sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux *Modes Parisiennes* de publier, *bien avant les autres journaux*, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT	DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ;	1° Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition ;
2° Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2° Chaque mois la double pl. de Patrons ;
	3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe.
un, 14 fr. —6 mois, 7 fr. —3 mois, 3 fr. 50	1 an, 25 fr.—6 mois, 13 fr. 50—3 mois, 7 f.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille
boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie :

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors.

Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

OCCASION

A VENDRE
UNE EXCELLENTE MACHINE
DU MEILLEUR MODÈLE
à fabriquer les Eaux gazeuzes
Ensemble ou séparément environ 200 syphons.
S'adresser au bureau du Journal.

1 FRANC EN TIMBRES POSTE POUR SIX MOIS D'ESSAI

JOURNAL DES RENTIERS

le meilleur des journ[x] financiers, 34, rue Provence, Paris, 6e année, paraît chaq. dimanche ; liste des tirages et des titres opposés ; renseignements sur toutes valeurs ; prix des coupons ; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f. ; achat et vente de valeurs ; conseils pour placements financiers ; ordres de bourse aux condit[s] des Agents de change ; avances sur titres. Administrat[r] : M. de Bucaiat, officier supérieur en retraite, ✻ officier de la Légion d'honneur.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de *toute* la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.